

Délibération n° 22	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Direction Service ENSEIGNEMENT/FORMATION	ENSEIGNEMENT
Objet :	Participation financière des familles pour la cantine, l'étude et la garderie scolaire
Rapporteur :	Monsieur Sébastien BAILLET
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2017/2018, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er septembre 2017.**

GARDERIE		ETAPLOIS	EXTERIEUR
	Matin ou soir (maternelle ou primaire)	0,90 €	2,15 €
	mercredi midi (maternelle ou primaire)	0,90 €	2,15 €
	Après-midi (maternelles)	1,40 €	3,50 €
A partir de 17 h tarif appliqué par tranche de 15 mn pour dépassement		2,15 €	
ETUDE		1,70 €	4,00 €
CANTINE SCOLAIRE		ETAPLOIS / EXTERIEUR	
Avec réservation uniquement <u>le lundi</u>, 2 semaines à l'avance		3,55 €/le repas	
Sans réservation ou moins de 2 semaines		5,60 €/le repas	

Deux tarifs Cantine sont proposés, un pour les réservations d'avance (si réservé 2 semaines à l'avance) et un pour les repas sans réservation ou moins de 2 semaines.

En conséquence, mes cher(e)s collègues, je vous demande, si vous en êtes d'accord d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Si tel est votre avis, les recettes en résultant seront inscrites au BP 2016 et BP 2017.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**